

# ÉCELE MUNICIPALE DU SPORT



Découvrez
l'EMS Premiers Pas
pour les enfants de CP - CE1,
l'EMS Dynamique pour
les élèves du CE2 au CM2,
l'EMS performance
pour les jeunes de CM2,
l'EMS adaptée pour les enfants
en situation de handicap psychique.







2023 2024



# Réinscription année scolaire 2023-2024



# **CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

L'inscription se déroule uniquement sur le Portail Famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr Un mail de confirmation vous sera envoyé pour valider votre inscription à l'EMS.

# **PIÈCES À FOURNIR**

## SI VOUS PERCEVEZ DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- derniers bulletins de salaire de chaque parent

# SI VOUS NE PERCEVEZ PAS D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

- 🗹 avis d'imposition 2022 (ou bulletin de salaire de décembre 2021 de chaque parent)
- indemnités de Pôle emploi, pension de retraite ou toutes autres ressources perçues mensuellement
- En cas d'absence de revenu, une évaluation de ressources financières établie par les service sociaux

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

Mairie Annexe: 1 rue Mulot - 01 49 71 89 04

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Uniquement sur RDV.

**Mairie Annexe d'Orgemont :** place d'Oberursel - Tél. : 01 49 71 99 12 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 uniquement sur RDV au 01 49 71 89 04 (jusqu'à la fermeture annuelle du 1er au 26 août).



# **INSCRIPTION À L'EMS**

### Les inscriptions pour les activités débutent le lundi 12 juin 2023.

Une fois l'inscription effectuée sur le Portail Famille, vous recevrez un mail.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous par téléphone au 01 49 71 32 82.

À partir du 5 juin 2023, rendez-vous au Parc Municipal des Sports muni de la fiche d'inscription et de la confirmation de l'inscription administrative.

+ 1 photo d'identité récente + un certificat médical. Attention, nombre de places limité.



# **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le forfait mensuel est à régler auprès du service Écoles et loisirs à la réception de la facture établie le mois suivant la prestation (paiement sur le Portail Famille, par prélèvement automatique ou en numéraire, carte bancaire, chèque bancaire à l'ordre du régisseur des activités scolaires et périscolaires). Le forfait mensuel est facturé dès la première présence.

### PASS'SPORT-LOISIRS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Renseignements au service Écoles et loisirs

### **ASSURANCE**

Votre enfant est couvert par une assurance dont les taux de remboursement sont communiqués sur simple demande. Vérifiez néanmoins votre couverture de responsabilité civile auprès de votre assureur.

<u>Absence</u>: vous devez impérativement avertir l'EMS en cas d'absence de votre enfant. Trois absences injustifiées entraînent la radiation de l'enfant de son activité.

# Rentrée lundi 11 septembre 2023

- → Lundi et vendredi de 16h30 à 19h
- → Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

### **EMS PREMIERS PAS (CP-CE1)**

Votre enfant pourra découvrir des activités physiques et sportives afin de développer habilités motrices et savoir-faire individuels. Il pratiquera son activité dans les infrastructures de son quartier pour minimiser les déplacements et ainsi augmenter son temps de pratique.

Différents cycles d'apprentissage seront mis en place sur toute l'année.

# - Les activités athlétiques :

les lancers, les sauts, les courses-vitesses, les relais

# - Les activités gymniques :

monter sur, se balancer, tourner autour, franchir/sauter, se renverser, se réceptionner dans les sorties

# - Les activités physiques artistiques :

différencier un début, un développement et une fin en lien avec un thème, exploration des fondamentaux espace/ temps/corps/autrui, maîtriser des enchaînements simples en lien avec un monde sonore, être capable de se produire devant un public

# Les activités de coopération et d'opposition (sports collectifs) :

apprendre à agir en collectivité pour soi, pour les autres, maîtriser les problèmes posés par la coopération en vue d'une action collective avec ou sans opposition

# - Les activités physiques de combat :

apprendre à se connaître, apprendre à connaitre les autres, projeter en contrôlant la chute de l'adversaire au sol, amener l'adversaire sur le dos et le maintenir en choisissant des déplacements adaptés, utiliser les déplacements de l'adversaire pour des attaques directes sur tirades ou poussées de l'adversaire, accepter l'affrontement, maîtriser ses émotions

# - Les activités d'opposition, duels (sports de raquette) :

connaître et apprendre à se servir de son matériel, se déplacer, s'organiser pour frapper et renvoyer, se déplacer après la frappe, réaliser des frappes en jouant sur les paramètres simples des trajectoires, marquer le point en jouant sur la continuité, sur la diversité dans l'espace libre ou sur le point faible adverse

# - Les activités nautiques :

lever les appréhensions de certains enfants pour les activités aquatiques, s'habiller et se déshabiller seul, être sensibilisé aux règles de sécurité, s'immerger volontairement et contrôler sa respiration, explorer les modes de déplacements ou de propulsion.

# **EMS DYNAMIQUE (CE2-CM1-CM2)**

Votre enfant pourra expérimenter les sports de son choix selon les places disponibles.

Pratique d'un sport par trimestre.

### **EMS PERFORMANCE (CM2)\***

Votre enfant pourra se perfectionner toute l'année dans la pratique d'un sport en vu d'une future pratique en club.

# 3

# **ATHLÉTISME\*** → SAUTS, COURSES,

Mercredi après-midi. Toute l'année - Pratique en intérieur en cas d'intempéries.



# BOXE FRANÇAISE\* → INITIATION ET DÉCOUVERTÉ (BOXE ÉDUCATIVE)

Mercredi après-midi - Nombre de places : 30 Chaussons de gymnastique obligatoires et protège-dents.



Mercredi matin : 25 places sur test.
Séance de 45 minutes suivie d'activités sur le stade. Bonnet de bain et tenue de sport obligatoires. Inscription par trimestre et non reconduite.

KARATÉ\* → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE

Lundi, mercredi matin et vendredi - Kimono

et chaussons de gymnastique obligatoires.



# K

### **DANSE** → MODERN JAZZ

Mercredi après-midi. Pas d'inscription en cours d'année. Chaussons de gymnastique obligatoires, juste au corps et legging noir.

# **ROLLERS**

Mercredi après-midi - Nombre de places : 20 Chaussettes montantes obligatoires. L'EMS s'engage à fournir : rollers, casque, genouillères, coudières et protège-poignets.





# DANSE\* → BREAKDANCE HIP-HOP

Vendredi soir

# SPORTS COLLECTIFS\* > BASKET-BALL, HANDBALL, HOCKEY, ULTIMATE

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Survêtement et chaussures de sport obligatoires.





# ÉCHECS\* > INITIATION ET PRATIQUE

Mercredi après-midi - Nombre de places : 24 Survêtement et chaussures de sport obligatoires.

**ESCRIME\*** → ACTIVITÉ D'OPPOSITION

Vendredi - Nombre de places : 15

# SPORTS DE RAQUETTE → TENNIS, TENNIS DE TABLE, BADMINTON

Lundi, mercredi (matin et après-midi), vendredi - Tennis en extérieur (1ºr et 3º trimestres) et tennis de table et badminton (2º trimestre) - Survêtement et chaussures de sport obligatoires.





### FOOTBALL\* → ACTIVITÉ EN EXTÉRIEUR

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Tenue adaptée aux conditions climatiques. Chaussures de sport sans crampons et vêtements de rechange obligatoires.

# TAEKWONDO\* → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE CONTACT

Mercredi après-midi et vendredi - Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires





# **GYMNASTIQUE\*** → SOL, POUTRE, BARRES ET TRAMPOLINE

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Chaussons de gymnastique obligatoires.

# VTT + SPORTS COLLECTIFS → ACTIVITÉ RÉSERVÉE AUX CM1 ET CM2

Mercredi après-midi - Nombre de places : 17 Uniquement pour les CM1 et CM2. L'EMS s'engage à fournir VTT et casque.





# JUDO\* → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE CONTACT

Lundi, mercredi après-midi et vendredi -Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires.

## **EMS ADAPTÉE**

Les enfants, scolarisés dans des dispositifs spécialisés pourront pratiquer une activité sportive adaptée. Ils seront encadrés par une équipe d'éducateurs, formée et qualifiée, pour l'accueil des enfants dans un cadre sécurisant. Inscription sur RDV uniquement.



### NATATION → ACQUISITION DE L'AISANCE AQUATIQUE

Le lundi soir de 16h30 à 18h30 Activité nautique - *Nombre de places : 10* 



## **ARTISTIQUE** → EVEIL CORPOREL, DANSE ADAPTÉE, ACTIVITÉS GYMNIQUES

Le lundi soir de 16h30 à 18h30 Activité artistique - *Nombre de places : 10* 



### MULTISPORT → ACTIVITÉ EXTÉRIEUR

Le mardi soir de 16h30 à 18h30 Activités d'extérieur et jeux de balle Nombre de places : 10



## **OPPOSITION** > JUDO, LUTTE

Le mercredi matin de 9h30 à 11h30 Activité d'opposition - *Nombre de places : 10* 

# École Municipale du Sport

Saison 2023-2024

# CALENDRIER

# Rentrée de l'EMS:

lundi 11 septembre 2023 à 16h30

# Fermeture:

vendredi 7 juin 2024 à 19h

# LES TRIMESTRES D'ACTIVITÉ POUR L'EMS DYNAMIQUE

# 1er trimestre:

du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 1er décembre 2023

### 2e trimestre:

du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 9 février 2024

### 3º trimestre:

du lundi 26 février 2024 au vendredi 7 juin 2024

**École Municipale du Sport** 6 avenue de Lattre de Tassigny - 93800 Épinay-sur-Seine

Tél. 01 49 71 32 82 - Mail : ems2@epinay-sur-seine.fr Horaires d'ouverture (hors période d'inscription) : lundi et vendredi de 13h30 à 19h30.

mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Fermeture estivale du 28 juillet au 20 août 2023 inclus. Réouverture le lundi 21 août 2023.

# had on Discosion do to Commencial and Calendary and Calendary Mail 2009 - Incommenter of Dublic Land

# EMS: horaires et points d'accueil

RENTRÉE: LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023	LUNDI ET VENDREDI APRÈS LA CLASSE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI
ANATOLE FRANCE ALEXANDRE DUMAS	→ 16 h 30 dans le réfectoire → 19 h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 8 h 30 dans le réfectoire → 12 h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 13 h 30 devant l'école → 17 h 30 à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)
GEORGES MARTIN	→ 16 h 30 dans la cour de l'école → 19 h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13 h 45 au gymnase du PMS* → 17 h 30 au gymnase du PMS*
JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1ET 2	→ 16 h 30 dans le réfectoire → 19 h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 13 h 30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille → 17 h 30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille
JEAN JAURÈS 1ET 2	→ 16 h 30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 19 h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 8h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2  → 12h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 13 h 30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 17 h 30 à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)
LACÉPÈDE 1 ET 2	→ 16 h 30 sous le préau de Lacépède 1 → 19 h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13 h 45 au gymnase du PMS* → 17 h 30 au gymnase du PMS*
LES ÉCONDEAUX	→ 16 h 30 dans le grand hall → 19 h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13 h 45 au gymnase du PMS* → 17 h 30 au gymnase du PMS*
PASTEUR 1 ET 2	→ 16 h 30 sous le préau de Pasteur 1 → 19 h à l'école Pasteur 1 → 19 h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 8 h 30 sous le préau de Pasteur 1 → 12 h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 13 h 30 sous le préau de Pasteur 1  → 17 h 30 à l'école Pasteur 1)  → 17 h 30 à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)
ROMAIN ROLLAND	→ 16 h 30 dans la cour de l'école → 19 h au gymnase R. Rolland	→ 8h30 au gymnase R. Rolland → 12h au gymnase R. Rolland	→ 13 h 30 au gymnase R. Rolland → 17 h 30 au gymnase R. Rolland
VICTOR HUGO 1ET 2	→ 16 h 30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 19 h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 8h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 12h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 13 h 30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 17 h 30 devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2
SAINTE- THÉRÈSE	→ 16 h 30 à l'école → 19 h au gymnase du PMS*	→ 8 h 45 au gymnase du PMS* → 12 h au gymnase du PMS*	→ 13 h 45 au gymnase du PMS* → 17 h 30 au gymnase du PMS*
HORS ÉPINAY PRIVÉ	→ 16 h 30 au gymnase du PMS* → 19 h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13 h 45 au gymnase du PMS* → 17 h 30 au gymnase du PMS*
INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF	Accueil individualisé selon les jours choisis		

L'accompagnement des enfants passant de l'EMS aux centres de loisirs élémentaires est assuré par les éducateurs de l'EMS le mercredi à 12h, 13h30 et 17h30. **Renseignements au 01 49 71 32 82.** 

# Fiche d'inscription (À découper et à remettre au secrétariat de l'EMS)

Fiche réservée aux élèves du CP au CM2, des écoles élémentaires et de Sainte-Thérèse, après l'inscription administrative sur le Portail famille ou en Mairie annexe au service Écoles et loisirs.

Je soussigné(e) Mme / M. déclare inscrire mon enfant à l'EMS.

		Prénom :	
		Portable :	
	Tél. travail père :	mère :	
			,
	Ecole:		Classe:
Retour au centre de	e loisirs (après EMS) : 🗌 Oui [	Non	
Oui Non (co	fant à partir seul du point d'acc cher obligatoirement une case, tuteur légal ou un adulte maje	sinon chaque enfant devra êtr	-
	ir pris connaissance du règler urnir au moment de l'inscript		
les sports.	a aa		ia pratique de teue
→ J'informe l'EMS o	de la mise en place d'un Proje	et d'Accueil Individualisé (PA	l).
→ L'inscription aux a pour des sorties e	activités athlétisme, sports co en forêt.	ollectifs et VTT donne obligat	toirement l'autorisation
→ J'autorise la Ville supports municip	d'Épinay-sur-Seine à utiliser baux dans le cadre d'une info	la photo ou la vidéo de mon rmation en lien avec l'activité	enfant dans les sportive.
→ L'inscription de l'enfant doit obligatoirement être faite par le  ou les responsables légaux.			

Date :	 Signature:

COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU(X) SPORT(S) ET JOUR(S) CHOISI(S)	LUNDI	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI	VENDREDI
EMS PREMIERS PAS (CP - CE1)				
ATHLÉTISME				
BOXE FRANÇAISE				
DANSE (MODERN JAZZ)				
DANSE (BREAKDANCE ET HIP-HOP)				
ÉCHECS				
ESCRIME				
FOOTBALL				
GYMNASTIQUE				
JUDO				
KARATÉ				
NATATION				
ROLLERS				
SPORTS COLLECTIFS (BASKET, HANDBALL)				
SPORTS DE RAQUETTE (TENNIS, TENNIS DE TABLE)				
TAEKWONDO				
VTT + SPORTS COLLECTIFS (CM1 - CM2)				

# Modalités d'inscription

Tous les enfants doivent se présenter à l'EMS. Tenue de sport obligatoire quelle que soit l'activité proposée.

- → Votre enfant en CP ou CE1 bénéficie du programme EMS Premiers pas. Il pourra expérimenter cinq activités physiques et sportives différentes : les sports collectifs, les sports d'expression, les sports d'opposition, les sports de raquette et les sports d'eau. Les activités changent à chaque vacance scolaire.
- → Votre enfant est en CE2, CM1 ou CM2, il peut changer de discipline chaque trimestre grâce à l'EMS Dynamique. Un courrier de l'EMS vous informe en décembre et en mars.

Une réponse est à transmettre à l'EMS pour valider le changement d'activité.

- → Votre enfant est en CM2, il peut se perfectionner dans une pratique grâce à l'EMS Performance.
- → Votre enfant est sous la responsabilité de l'EMS à partir du moment où il s'est présenté au point d'accueil de l'EMS et qu'il a été pointé présent sur la liste d'appel. Les enfants doivent quitter l'EMS le lundi et le vendredi à 19h, le mercredi matin à 12h et le mercredi après-midi à 17h30. Tout manquement abusif à la règle fera l'objet d'un rappel à l'ordre et pourra entraîner l'application de pénalités de retard de 10 € par heure entamée et/ou l'exclusion temporaire ou définitive.
- → Le mercredi, l'accueil en centre de loisirs est possible à la demi-journée :
  - matin : EMS / après-midi : centre de loisirs
  - matin : centre de loisirs / après-midi : EMS
- → Les enfants seront rendus aux parents à l'endroit de la prise en charge par les éducateurs. Aucune exception ne sera réalisée.
- → Le nombre de séances (non consécutives) est limité à deux maximum par semaine quel que soit le niveau de classe.
- → Un accompagnement des enfants est prévu sur le trajet des écoles jusqu'au lieu des activités, et inversement.
- → Pensez au goûter, évitez l'argent ou les objets de valeur (jeux vidéo, téléphone portable...).

CODE TARIF	
Cachet Caisse des Écoles et date :	Cachet EMS et date :
Observations:	